

Initiatives ministérielles

sier doivent éprouver une véritable sensibilité pour les questions qui concernent les anciens combattants. Les décideurs doivent avoir les renseignements nécessaires en main.

• (1325)

Je suis entièrement d'accord avec le député pour dire que la qualité des personnes qui prennent les décisions est d'une extrême importance. C'est pourquoi les décideurs, que ce soit dans ce domaine ou dans tout autre secteur décisionnel au gouvernement, dans la fonction publique ou dans des commissions, doivent posséder les plus grandes qualités intellectuelles et humaines.

M. Ringma: Monsieur le Président, est-on revenu au débat?

Le vice-président: C'est toujours l'étape des questions et observations. Le député a-t-il une question ou une observation à formuler?

M. Ringma: Non.

Le vice-président: Je ne vois plus personne debout. Reprenons le débat. Je donne la parole au député de Nanaïmo—Cowichan.

M. Bob Ringma (Nanaïmo—Cowichan, Réf.): Monsieur le Président, je voudrais parler de l'attente. J'ai attendu toute la semaine pour parvenir à dire quelques mots sur ce projet de loi, à cause des caprices du gouvernement.

Le Président peut-il me dire si ce débat doit être clos dans cinq minutes?

Le vice-président: Oui.

M. Ringma: J'ai donc cinq minutes.

Je veux dire au départ que l'objet du projet de loi C-67 est sans doute valable. Je suis d'accord avec le député de Renfrew—Nipissing—Pembroke pour dire qu'il faut accorder aux anciens combattants toute la reconnaissance possible, et qu'il faut accélérer les choses.

Ce projet de loi propose de réduire l'arriéré actuel des appels des décisions relatives aux pensions, et de réduire le temps de traitement des demandes. Cependant, je ne crois pas que la façon de faire proposée permettra d'atteindre cet objectif.

Ce que je veux surtout faire valoir, c'est que je suis tout à fait contre le retrait du Bureau de services juridiques des pensions du premier niveau de traitement. Ce bureau a assuré aux anciens combattants la représentation dont ils ont besoin pour se faire entendre. En retirant ce bureau du premier niveau et en lui donnant un rôle au deuxième niveau, le gouvernement ne leur rend vraiment pas service.

Le projet de loi vise à réduire les retards. Cela me laisse songeur. Je veux faire part aux députés d'un peu de mon expérience.

Arrêtons-nous un peu sur la reconnaissance à laquelle les anciens combattants ont droit aujourd'hui. Combien de temps nous faut-il pour reconnaître une situation? Il a fallu 50 ans au gouvernement, qu'il ait été libéral ou conservateur, pour reconnaître le rôle de la marine marchande. Les marins de la marine marchande ont plaidé leur cause tout ce temps-là. Nous faisons enfin quelque chose pour eux.

Il a fallu 40 ans aux anciens combattants de la guerre de Corée pour obtenir une médaille bien à eux. Ils disaient croire qu'ils méritaient plus qu'une médaille du Commonwealth britannique ou des Nations Unies. Ils l'ont obtenue après 40 ans.

Une des batailles les plus meurtrières de la Deuxième Guerre mondiale a eu lieu au débarquement de Dieppe. Il aura pourtant fallu 50 ans pour produire une simple petite agrafe reconnaissant une participation à cette bataille importante, quoique peut-être discutable. Un demi-siècle!

D'ailleurs, nous attendons toujours une médaille canadienne du volontaire pour les opérations de maintien de la paix. La Chambre a bien été saisie d'une proposition en ce sens, mais elle l'a rejetée. Il y a des anciens combattants qui attendent toujours.

À la Défense nationale et aux Anciens combattants, les réactions sont toujours très lentes, peu importe la situation. Je doute que le projet de loi C-67 apporte une amélioration.

Toute ma vie, j'ai entendu parler de la déficience auditive des militaires et, bien sûr, des anciens combattants. Cette déficience est reconnue, puisque les militaires ne portaient jamais de protecteurs auditifs aux champs de tir, pour manier des armes à feu. C'est pourquoi un si grand nombre d'entre nous ont subi une perte d'audition. Il a fallu des années, voire des décennies, avant que les ministères admettent le problème et se décident à intervenir. Les anciens combattants sont aux prises avec ce problème.

Nous avons été nombreux à participer aux opérations de nettoyage à l'installation nucléaire d'Énergie atomique du Canada Limitée, de Chalk River. Les ministères de la Défense nationale et des Anciens combattants refusent catégoriquement de briser le silence sur cet incident.

J'ai participé à une telle opération de nettoyage, en 1952 ou 1953, et ma santé s'en est ressentie. Quand j'ai rempli mes papiers pour prendre ma retraite, quelque 30 ans plus tard, j'ai indiqué le tort que j'avais subi, mais ni la Défense nationale ni les Anciens combattants ne l'ont reconnu.

Les Canadiens qui ont combattu à la guerre du Vietnam ont pu subir une exposition à l'agent Orange.

Je pourrais fournir d'autres exemples, mais je vois que le Président s'apprête à mettre un terme au débat. Je dois respecter son droit.

Le vice-président: Le député disposera de 15 minutes la prochaine fois que la question sera débattue. Je regrette de devoir interrompre son discours.

M. Boudria: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je sais qu'il y a des divergences d'opinions en ce qui a trait à certains articles du projet de loi. Néanmoins, je me demande si la Chambre serait prête à donner son consentement pour que l'on passe au vote. Le projet de loi pourrait être modifié en comité, comme le souhaitent un certain nombre de députés. Je sais que lundi est une journée très importante pour les amputés de guerre au Canada. Nous pourrions peut-être procéder de cette façon. Le député pourrait réserver une partie de son intervention pour l'étape de la troisième lecture. Ses observations sont d'ailleurs très réfléchies et reflètent sa vaste connaissance du sujet.

Par conséquent, j'aimerais obtenir le consentement unanime de la Chambre, compte tenu qu'il s'agit d'améliorer des avantages accordés à de nombreux Canadiens qui les méritent tellement.